

Politique | Plan de déconfinement national : premiers éléments



Ce mardi 28 avril à 15 heures, le premier ministre Edouard Philippe a présenté devant les députés de l'Assemblée Nationale le plan de déconfinement de la France. Il y précise quelques modalités pour la réouverture des écoles, collèges et lycées, précise qu'une seconde phase de déconfinement devrait avoir lieu, si les conditions le permettent, au début du mois de juin et a assuré qu'il y aurait, au 11 mai, "assez de masques dans le pays pour faire face aux besoins". Écoles, collèges, entreprises, commerces, volet sanitaire... On vous résume l'essentiel des annonces.

C'était l'heure du grand oral, cet après-midi, pour le premier ministre Edouard Philippe. Dans un discours censé préciser les contours du déconfinement du 11 mai prochain devant l'Assemblée Nationale, le chef du gouvernement a fait plusieurs annonces lors de cette allocution. La première, c'est la volonté de l'État de "soutenir les collectivités locales en prenant à sa charge 50% du coût des masques. Nous incitons l'ensemble des acteurs à se procurer des masques [...] L'Etat en commande. Nous recevons près de 100 millions de masques chirurgicaux par semaine désormais et nous recevons près de 20 millions de masques grand public lavables, à compter du mois de mai". Les entreprises ont également été incitées à équiper leurs salariés de masques. Une plateforme de e-commerce de La Poste va en distribuer à compter du 30 avril, et les pharmacies ainsi que la grande distribution devraient recevoir des masques jetables ou lavables. 5 millions de masques par semaine seront distribués aux français "les plus précaires". Le port du masque sera obligatoire dans les transports, eux aussi limités. "Nous voulons réduire les transports interrégionaux au maximum en limitant les déplacements aux motifs professionnels et familiaux. Ce n'est pas le moment de quitter son département pour partir en week-end".

Santé, économie, loisirs

En ce qui concerne les tests, Edouard Philippe a chiffré un objectif d'au moins 700 000 tests virologiques par semaine à partir du 11 mai, pris en charge en intégralité par l'Assurance Maladie. "L'isolement n'est pas une punition déclare Edouard Philippe. Nous laisserons le choix à la personne de s'isoler chez elle, ou dans des hôtels réquisitionnés". Des "brigades de tests" seront mises en place en région. L'application StopCovid, qui suscite des controverses, "pose des questions intéressantes" selon le porte-parole du gouvernement, mais elle devra faire l'objet d'un débat et d'un vote. Les commerces, eux, pourront rouvrir le 11 mai, sauf les cafés et les restaurants.

"Nous allons procéder progressivement, en différenciant en fonction des territoires".

Le télétravail sera maintenu "pour au moins trois semaines" pour les entreprises qui le peuvent". La décision de réouvrir les grands centres commerciaux de plus de 40 000 mètres carrés appartiendront aux préfets en région. Les déplacements régionaux, eux, resteront très limités (sauf pour "motif impérieux, familial ou professionnel", mais il sera possible de circuler à partir du 11 mai sans attestation dans un rayon de cent kilomètres autour de son domicile. L'activité sportive, elle, devrait rester libre. Pour les plages, elles ne seront pas réouvertes avant le 1er juin. Les cimetières devraient, eux rouvrir le 11 mai, tout comme les bibliothèques, mais pas les cinémas, grands musées, théâtres, salles des fêtes, qui resteront fermés au moins jusqu'au 2 juin. Aucun festival ou évènement professionnel de plus de 5000 participants ne devrait se tenir avant septembre, et aucune cérémonie religieuse avant le 2 juin.

Indicateurs régionaux et éducation

Le premier ministre a également profité de son discours devant les députés pour lancer une alerte : "Si les indicateurs ne sont pas au rendez-vous, nous ne déconfinerons pas le 11 mai". Il a également affirmé qu'une deuxième phase du déconfinement pourrait démarrer dès le 2 juin pour trois semaines, avec de nouvelles mesures qui dépendront du niveau des indicateurs. Trois critères seront scrutés à la loupe : le taux de nouveaux cas hebdomadaires, les capacités hospitalières en réanimation et l'état du système local de tests "et de détection des chaînes de contamination. La lecture de ces indicateurs sera cristallisée le 7 mai, afin de déterminer quels départements basculent le 11 mai dans la catégorie rouge (circulation élevée), ou vert (circulation limitée)".

Concernant le déconfinement dans le scolaire, il concernera les crèches, les élèves de maternelle et de primaire dans un premier temps, les collèges à partir du 18 mai et "seulement dans les départements où la circulation du virus est très faible, en commençant par les classes de 6e et de 5e". Pour les lycées, la décision est attendue fin mai, mais les lycées professionnels pourraient être les premiers à réouvrir début juin. Le tout se fera dans des "conditions sanitaires strictes", avec maximum quinze élèves par classe (dix enfants maximum pour les crèches). "Tous les enseignants et encadrants recevront des masques", et l'Éducation nationale en fournira aux collégiens qui n'en ont pas, et le port du masque grand public "sera obligatoire pour les personnels de la petite enfance".



Romain Béteille

Crédit Photo : RB

Publié sur aqui.fr le 28/04/2020

[Url de cet article](#)